

Image not found or type unknown



Comment dissoudre une SARL ?

Fiche pratique publié le **17/09/2013**, vu **509 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

La dissolution amiable d'une SARL s'effectue en deux phases : -la dissolution proprement dite, -la liquidation et le partage des actifs de la SARL.

Le gérant de la SARL doit commencer par convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire.

La dissolution anticipée équivaut à une modification de la durée statutaire de la société. Aussi la décision doit-elle être prise aux 3/4 des parts sociales (au moins les 2/3 des parts sociales pour les SARL constituées après la publication de la loi du 2 août 2005 sur les PME).

Pour en savoir plus http://www.assistant-juridique.fr/comment_dissoudre_sarl.jsp